5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec
Avis d'émission de permis
Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a émis, en date du 3 novembre 2010, un permis d'assureur à l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec l'autorisant à pratiquer au Québec, par l'entremise de son Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle, la catégorie d'assurance suivante :

- Assurance de responsabilité*

*Activités limitées à la responsabilité professionnelle de ses membres

Le siège de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec est situé au 415, Saint-Antoine Ouest, bureau 450, Montréal, Québec H2Z 1B9.

Fait le 3 novembre 2010

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.